

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 15 mars, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 9 mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 9 mars 2021.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Valérie CATHERINE, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Hervé PONDEMER.

**Ont donné pouvoir :**

Catherine CAILLY à Valérie DESQUESNE  
Nathalie COLLIBEAUX à Florence DUQUESNE  
Nadine LECHATILLIER à Pascal DALIGAULT  
Anne ROELANDT à Patrice MÈCHE

Najat LEMERAY à Sylvain GASCOUIN  
Godwill BABALAO à Hervé PONDEMER  
Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSEE

**Absents excusés :** Flavien DELÈTRE, Patrick FENOUIL et Angélique MOUROCCO

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20210315-21\_03109-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2021  
Date de réception préfecture : 18/03/2021

Nombre de conseillers	Vote	Nature de l'acte : 8-2-4
- en exercice : 29	à l'unanimité	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 19	- pour : 26	18 mars 2021
- votants : 26	- contre : 0	Publication le 18 mars 2021
	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2021 a été adopté à l'unanimité		

**DÉL-2021/015 – Dispositif « Argent de poche »**

En échange d'une indemnisation pouvant atteindre une somme maximale de 15 euros par jeune et par jour, exonérée du paiement des cotisations sociales par les communes, les jeunes prennent une part active à ces chantiers de proximité. Ce dispositif présente un double avantage :

- pour les adolescents et jeunes adultes, il offre une première expérience professionnelle tout en les sensibilisant à la chose publique.
- pour les communes, il s'agit d'associer les jeunes à la vie de la cité.

➤ **Modalités de mise en œuvre :**

- dispositif destiné aux jeunes résidents sur la commune
- chaque mission a une durée de 3 h
- chaque jeune peut effectuer au maximum 4 missions
- l'indemnité est de 15 € par mission
- l'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal
- un agent est désigné responsable du jeune et l'accompagne sur la mission.
- un contrat est signé entre le jeune et la collectivité
- les candidats seront retenus dans l'ordre des inscriptions
- le budget prévisionnel de cette opération est de 1 000 € pour 2021
- une régie d'avance a été créée, avec la nomination d'un régisseur et d'un suppléant, afin de rémunérer en espèces les jeunes participants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** le renouvellement du dispositif « Argent de poche » pour l'année 2021
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Pour extrait conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 15 mars 2021  
Le Maire, Valérie DESQUESNE

